



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/13/Add.1
14 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE SUIVI MONDIAL SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

INTRODUCTION

1. Dans la stratégie de mobilisation des ressources (décision IX/11), la Conférence des Parties a décidé que le Secrétaire exécutif devrait préparer régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, pour examen par la Conférence des Parties. A sa dixième réunion, la Conférence des Parties a décidé que les rapports de suivi mondiaux sur l'application de la stratégie de mobilisation des ressources devraient être prêts à temps pour être examinés par la Conférence des Parties lors de ses réunions ordinaires et avec la participation nationale et régionale, qu'ils devraient fournir les informations essentielles sur la situation et les tendances des finances de la diversité biologique et aider la diffusion des connaissances et du savoir-faire sur le financement de la diversité biologique (décision X/3, paragraphe 5). Ayant réitéré cette décision à sa onzième réunion, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'établir à intervalles périodiques des rapports de suivi mondiaux sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (décision XI/4, paragraphe 11).

2. Le présent rapport a été élaboré en réponse aux demandes susmentionnées faites par la Conférence des Parties. Le projet de résumé du rapport de suivi a été présenté à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention et la notification 2014-089 (N° de réf. SCBD/TSI/RS/YX/LZ/83704), demandant aux Parties de fournir des informations supplémentaires et des commentaires concernant le projet de rapport de suivi mondial destiné à la douzième réunion de la Conférence des Parties a été diffusée le 2 juillet 2014. Des réponses à cette notification ont été reçues du Japon, de l'Union européenne et de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suède. Toutes les sources d'information employées dans le présent rapport sont diffusées sur le site web de la CBD : <http://www.cbd.int/financial/>.

3. Le présent rapport est structuré selon les indicateurs de suivi adoptés par la Conférence des Parties à sa dixième réunion. Il est axé sur la situation et les tendances ainsi que les points saillants relatifs à chaque indicateur. Étant donné que le principal but du rapport est d'informer et de soutenir la prise de décision de la Conférence des Parties, les Parties sont invitées à se servir du présent rapport lors de leur examen des projets de décision pertinents qui figurent dans le document UNEP/CBD/COP/12/1/Add.2.

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

1. SITUATION ET TENDANCES GLOBALES DU FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Indicateur : Flux financiers agrégés, leur montant et, s'il y a lieu, leur pourcentage du financement lié à la diversité biologique par an, pour réaliser les trois objectifs de la Convention

Situation et tendances

4. Dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-4), on constate une augmentation de l'appui financier affecté à la biodiversité au cours des deux dernières années. Les informations contenues dans le présent rapport s'accordent avec cette observation et le rapport note que la volonté politique de mobiliser des ressources a augmenté considérablement, comme l'ont démontré l'adoption de la stratégie de mobilisation des ressources en 2008, le suivi des indicateurs en 2010 et les objectifs de financement préliminaires en 2012.

Points saillants

5. Cet indicateur identifie les catégories suivantes de flux financiers : a) aide publique au développement (APD) ; b) budgets nationaux à tous les niveaux ; c) secteur privé ; d) organisations non gouvernementales, fondations et universités ; e) institutions financières internationales ; f) institutions, fonds et programmes des Nations Unies ; g) financement public qui ne relève pas de l'APD ; h) initiatives de coopération Sud-Sud ; i) coopération technique.

6. L'aide publique au développement a accusé une baisse en 2011-2012 après le sommet atteint en 2010, d'une part en raison du déclin général de l'aide publique au développement, d'autre part parce que les composants de l'aide publique au développement affectés à la biodiversité ont baissé. Vu que l'aide publique au développement a de nouveau culminé en 2013, il est probable que la tendance à la baisse de l'APD allouée à la diversité biologique sera inversée (voir la partie 12).

7. Des hausses ont été enregistrées dans les budgets nationaux affectés à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes de plusieurs pays qui ont soumis des rapports, ainsi que des fluctuations dans d'autres. Certains pays en développement ont rendu compte de plusieurs augmentations des dépenses sur la biodiversité au cours des dix dernières années. Selon les dépenses intérieures rapportées, les budgets nationaux sont la principale source de financement de la diversité biologique mondiale (voir la partie 4).

8. Un cinquième des pays qui ont soumis des rapports ont indiqué une augmentation du financement provenant du secteur privé, tandis que d'autres ont observé une tendance à la baisse de ce financement au cours des dernières années. L'importance du financement du secteur privé varie de 7% du financement national total de la biodiversité dans certains pays à 38% dans d'autres pays (voir la partie 2).

9. Le financement provenant d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'universités a augmenté tant au niveau national qu'international au cours des dix dernières années. Les organisations non gouvernementales les plus importantes se sont toutes remises d'une baisse du financement en 2009. Cette source de financement varie de 4% du financement total de la biodiversité de certains pays à 17% dans d'autres pays (voir la partie 2).

10. Les prêts de la Banque mondiale dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont augmenté considérablement pendant la période 2008-2011, diminuant cependant en 2013 à un niveau plus bas qu'en 2008. D'autres institutions financières, en particulier les banques régionales de développement, ont pris une place de plus en plus importante dans le système de financement international (voir la partie 12).

11. Il n'existe aucun système de suivi des activités des organisations, fonds et programmes des Nations Unies liées à la biodiversité ; cependant, la totalité des contributions aux activités opérationnelles de développement du Système des Nations Unies en 2011 n'a pas augmenté en valeur nominale, mais baissé par contre de 6,9% en termes réels.

12. Les informations relatives au financement public ne relevant pas de l'APD sont très limitées. Le Royaume-Uni a fait rapport sur les contributions faites dans le cadre de l'Initiative Darwin, qui ont baissé

de 7,1 millions de livres sterling à 4,1 million de livres sterling en 2011 (<http://www.cbd.int/financial/oda/united%20kingdom-preliminary-reporting-framework-2014-en.xlsx>).

13. Le nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud augmente, de même que le soutien technique et financier de pays en développement et de pays développés. Les contributions faites par les pays en développement (à l'exception des ressources locales) pour les activités opérationnelles de développement du Système des Nations Unies ont augmenté de quelque 16% en valeur nominale de 2006 à 2011.

14. Dans un échantillon de 21 pays qui ont fait rapport, le montant du financement de la coopération technique pendant la période 2011-2012 a augmenté dans 12 pays développés et connu des fluctuations avec des tendances à la baisse dans neuf autres pays. Le rapport sur le financement de la coopération technique est normalement établi au titre de l'aide publique au développement par l'Organisation de coopération et de développements économiques (voir la partie 10).

2. FLUX FINANCIERS

Indicateur : Flux financiers agrégés, leur montant et, s'il y a lieu, leur pourcentage du financement lié à la diversité biologique par an, pour réaliser les trois objectifs de la Convention, d'une manière qui évite le double décompte, dans sa totalité et notamment dans les catégories suivantes : c) secteur privé ; d) organisations non gouvernementales, fondations et universités

Situation et tendances

15. Quatre-vingt-onze parties, soit environ 47% des pays membres de la CBD, ont fait preuve d'un large éventail de mesures et d'arrangements de partenariat d'auto-assistance. Neuf pays ont réalisé une analyse chronologique des tendances du financement de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes par le secteur privé sur une période de six ans et seulement un tiers des pays ont indiqué une augmentation du financement du secteur privé, les autres indiquant une tendance à la baisse.¹ Par ailleurs, l'importance du financement privé/de marché varie d'un pays à l'autre. Le financement privé/de marché compte pour 33% à 38% du financement total pour la période 2010-2011 au Royaume-Uni, 7,3% à 8% en 2009-2010 au Canada et 29,6% en 2010 en France (<https://www.cbd.int/financial/privatefunding/>).

16. On constate une tendance à la hausse du financement provenant d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'universités nationales dans les pays dont les données sont disponibles, malgré des vents contraires en 2012. L'importance de cette source de financement varie de 4% du financement total en 2010 au Royaume-Uni à 5,9% en 2009 au Canada, 8% en 2010 en France et 17% en 2012 en Suisse.² Les revenus combinés des sept organisations non gouvernementales les plus importantes, à savoir le Fonds mondial pour la nature (WWF), Birdlife International, Flora and Fauna International, Wildlife Conservation Society, World Resource Institute, Conservation International et The Nature Conservancy, from all sources, se sont remises de la baisse du financement en 2009, mais ont décliné considérablement en 2012, principalement en raison de la réduction des revenus de The Nature Conservancy.¹

Points saillants

17. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : mettre en place des conditions favorables à la participation du secteur privé au soutien des trois objectifs de la Convention, notamment le secteur privé ; mobiliser des investissements du secteur privé dans la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes ; étudier les opportunités qu'offrent des mécanismes de financement novateurs tels que les marchés de produits écologiques, les partenariats entreprises-biodiversité et les nouvelles formes de charités ; resserrer la coopération financière, scientifique, technique et technologique avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les organisations des peuples autochtones et les institutions publiques responsables de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.

¹ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

² <https://www.cbd.int/financial/ngos/>

18. En 2004, la bourse de Johannesburg a lancé un Indice d'investissement socialement responsable, qui évalue la performance d'une société par rapport à quatre critères : gouvernance, société, environnement et économie. Les scores environnementaux sont obtenus à l'aide d'une évaluation des politiques environnementales et des pratiques de gestion et de rapport/divulgation. Les sociétés qui ont une grande incidence sur l'environnement doivent obtenir un score élevé pour satisfaire aux conditions de la méthodologie de l'Indice. Le « South Africa Sustainable Finance Forum », qui réunit des membres des secteurs financier et industriel, a élaboré un code de conduite pour ses activités de financement qui s'aligne sur les Principes de l'équateur. La nouvelle initiative bancaire a été lancée en tant que processus global de financement vert. La Banque de développement d'Afrique du Sud (South Africa Development Bank – DBSA) participe à la conception et au financement de programmes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et de création d'emplois, tels que le 'Dry Lands Fund' et le 'Green Fund'.³

19. Par le biais du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), Conservation International a travaillé avec plusieurs donateurs tels que le gouvernement japonais, l'Agence française de développement, l'Union européenne, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la Banque mondiale et fourni plus de 166 millions USD de plus que 1 800 organisations de la société civile dans 22 points chauds de la biodiversité mondiale.⁴ L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en partenariat avec la Banque mondiale dans le cadre du programme « Sauvons nos espèces » (SOS) de 12,75 millions USD, a contribué à la protection de plus de 200 espèces dans 50 pays. Pendant la seule année 2013, le SOS a annoncé de nouveaux investissements à hauteur de 2,7 millions USD pour 32 projets gérés par des organisations non gouvernementales.⁵

3. MOBILISATION NATIONALE

Indicateur : nombre de pays qui ont évalué les valeurs de la diversité biologique conformément aux dispositions de la Convention ; identifié et notifié les besoins, les insuffisances et les priorités en matière de financement ; élaboré des plans nationaux de financement de la biodiversité ; reçu les fonds et le renforcement des capacités nécessaires pour entreprendre les activités mentionnées ci-dessus.

Situation et tendances

20. Des estimations de la valeur de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes et des études de cas sur ces valeurs ont été réalisées par au moins 126 Parties, soit 65% des membres de la CBD. Un grand nombre de ces évaluations ont été menées au niveau national et peuvent être utilisées pour informer la prise de décisions à ce niveau. Cette tendance a été renforcée par le Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies et le Partenariat mondial pour la comptabilisation des richesses naturelles et la valorisation des services écosystémiques.⁶

21. Le nombre de pays qui ont recensé et communiqué leurs besoins, déficits et priorités de financement, élaboré des plans nationaux de financement de la biodiversité avec les fonds et le renforcement des capacités nécessaires est encore flou car il n'existe pas encore de cadre de travail à suivre qui pourrait servir de critère d'évaluation. Seuls quelques pays ont fait connaître leur plan ou stratégie de mobilisation de ressources, notamment le Burundi, l'Ouganda, la Bolivie, le Népal, le Myanmar et les Îles Salomon. Une évaluation des 25 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés a révélé des faiblesses dans les diverses approches de la planification financière nationale.⁶

Points saillants

22. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : évaluer les coûts économiques de l'appauvrissement de la diversité biologique et des services écosystémiques associés, de ne pas prendre des mesures pour atteindre les trois objectifs de la Convention, et les avantages d'une

³ <https://www.cbd.int/financial/privatefunding/>

⁴ <http://www.cepf.net/Pages/default.aspx>

⁵ <http://www.sospecies.org/>

⁶ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

intervention rapide visant à réduire la perte de biodiversité et des services écosystémiques associés ; améliorer l'établissement de priorités afin de diriger l'allocation de ressources vers la biodiversité et les services écosystémiques ; renforcer les capacités institutionnelles de mobilisation et d'utilisation des ressources, y compris le renforcement de la capacité des ministères et des agences de faire valoir l'argument en faveur de l'inclusion de la biodiversité et des services écosystémiques associés dans les discussions avec les donateurs et les institutions financières pertinentes ; élaborer des plans financiers nationaux dans le contexte de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité qui peuvent être mis en œuvre par des parties prenantes locales, nationales, régionales et internationales ; envisager l'augmentation des fonds et programmes de financement nationaux existants ou la création de nouveaux fonds et programmes de financement par des contributions volontaires, y compris l'aide publique au développement, lorsque la biodiversité est identifiée comme une priorité par des Parties qui sont des pays en développement dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les stratégies nationales de développement, les cadres d'aide au développement des Nations Unies et autres stratégies d'aide au développement qui comprennent des instruments de financement novateurs pour réaliser les trois objectifs de la Convention ; créer, selon qu'il convient, des fonds de contributions volontaires de ressources nouvelles et additionnelles afin d'appuyer les trois objectifs de la Convention ; continuer de soutenir, s'il y a lieu, les fonds nationaux pour l'environnement en tant que compléments essentiels de la base nationale de ressources affectées à la biodiversité.

23. Les fonds nationaux et locaux pour l'environnement sont devenus un phénomène mondial. Les 168 pays membres de la CBD qui ont de tels fonds (87%) sont répartis de manière assez égale dans les régions en développement et le monde développé, un grand nombre d'entre eux ayant plus d'un fonds pour l'environnement contribuant de manière significative à la conservation de la diversité biologique. La Fondation pour la conservation du Suriname couvre 100% des coûts de la Réserve naturelle centrale du Suriname. Le PROFONANPE du Pérou fournit 75% des coûts du système d'aires protégées péruvien, le FAN de l'Équateur partage 20% des coûts du système d'aires protégées national et le FMCN du Mexique couvre 14% des coûts du système d'aires protégées mexicain.⁷

4. AIDE FINANCIÈRE INTÉRIEURE

Indicateur : montant de l'aide financière intérieure par an pour les activités nationales qui ont pour but la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Situation et tendances

24. Bien que plus de 55% des membres de la CBD aient fait des efforts pour compiler les dépenses intérieures relatives à la biodiversité et en rendre compte, seulement 44 pays ont pu fournir des données chronologiques pour des périodes spécifiques. Plus de 86% des séries chronologiques ont connu des fluctuations fiscales dans le financement de la biodiversité, mais les tendances ont quand même augmenté en valeur nominale. Seuls six pays (14%) ont rapporté que leurs allocations budgétaires à la biodiversité et à l'environnement avaient diminué au fil des ans.⁷

Points saillants

25. Les allocations du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi ont augmenté progressivement de plus de 10% du budget annuel de l'État. L'Éthiopie a indiqué que les dépenses centrales directement liées à la diversité biologique ont augmenté de 2 millions USD en 2006 à 10 millions USD en 2010. Depuis l'exercice financier 2005-2006, l'allocation budgétaire de l'Ouganda aux investissements nationaux pour la conservation de la biodiversité a augmenté. Les investissements dans le tourisme et la gestion de la vie sauvage, la gestion de l'environnement et l'agriculture ont augmenté de 20 à 27.7 millions USD, soit de 65 à 82 millions USD et 59 à 139 millions USD pour le tourisme et la vie sauvage, l'eau et l'environnement, et l'agriculture respectivement. Le déficit financier de la conservation de la biodiversité en Ouganda est estimé à 455 millions USD par an, et les plus grands déficits sont dans le secteur agricole, où ils sont de 366 millions USD par an. En Namibie, environ 2,9% des dépenses totales et

⁷ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

0,9% du PIB a été dépensé pour la biodiversité en 2010. En Gambie l'allocation de ressources financières par le gouvernement au ministère des Parcs et de la Vie sauvage a augmenté de 3,34 millions D en 2007 à 5,07 millions D en 2012.⁸

26. Les données d'investissement dans la protection de l'environnement de Cuba indiquent que les dépenses sur la biodiversité ont augmenté de 399,2 millions de pesos en 2010 à 488,5 millions de pesos en 2012. Les dépenses du Brésil liées à la biodiversité au niveau central, des états et local ont augmenté de 2 813,35 millions USD en 2006 à 3 858,73 millions USD en 2010. En Colombie, la part du secteur environnemental était de 0,71% en 1998, 0,27% en 2009 et 0,39% en 2013. Une étude effectuée au Canada en 2012 a indiqué que les canadiens ont dépensé à hauteur de 41,3 milliards USD pour la nature : 40,4 milliards USD sur des activités relatives à la nature et 874 milliards USD de contributions de particuliers canadiens sous forme de dons ou d'inscriptions à des groupes de protection ou de conservation de la nature.⁹

27. Le Kazakhstan a signalé une augmentation régulière des fonds alloués à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique au cours des dernières années, de 212,8 millions USD en 2010 à 253,9 millions USD en 2014. Des investissements d'une moyenne de 1% environ du PIB dans le concept d'une transition à une « économie verte » seront effectués jusqu'à 2050. En Chine, les investissements dans la protection des ressources naturelles forestières, la conservation de la faune et de la flore sauvages, la création de réserves naturelles et des zones humides ont augmenté de 9,7 milliards de yuan en 2001 à 21,77 milliards de yuan en 2011, le montant augmentant en moyenne de 13,7% par an. Les dépenses du budget central et des états en Inde ont augmenté de 1,06 milliards USD en 2006 à 1,55 milliards USD en 2010. Dans le cadre des programmes de gestion des forêts du Népal (2003-2014), 84,4% des activités ont été financées par le gouvernement ou des sources internes, 14,1% par une aide étrangère sous forme de subventions et 1,5% par des prêts à taux réduit.¹⁰

28. En Europe, les dépenses intérieures pour la biodiversité de plusieurs pays tels que la République tchèque, la Finlande, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont fluctué au fil des ans alors qu'elles ont augmenté régulièrement dans d'autres, par exemple de 226,59 millions USD en 2006 au Danemark à 370,43 million USD en 2012, de 2 376,94 millions de couronnes en 2006 en Norvège à 3 698,89 millions de couronnes en 2010, de 61,59 millions d'euros en 2006 en Croatie à 73,21 millions d'euros en 2010, de 53,32 millions d'euros en 2007 en Grèce à 110,74 millions d'euros en 2013, de 1 378,99 millions d'euros en 2010 en Italie à 1 813,48 millions d'euros en 2012, de 1 064 millions d'euros en 2007 en France à 1 589 millions d'euros en 2011, de 301,2 millions d'euros en 2007 aux Pays-Bas à 551,2 millions d'euros en 2010, de 578,6 millions de francs en 2006 en Suisse à 748,8 millions de francs suisses en 2011.¹⁰

5. MONTANT DES FONDS FOURNIS VIA LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Indicateur : Montant des fonds fournis par le truchement du Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine d'intervention de la diversité biologique.

Situation et tendances

29. Selon le rapport sur la sixième reconstitution des ressources du fonds d'affectation spéciale du FEM,¹¹ 35 pays ont engagé des dépenses dans les cinquième et sixième reconstitutions des ressources du fonds d'affectation spéciale du FEM : 17 pays participants ont augmenté leurs engagements pour la sixième reconstitution par rapport à la cinquième, 4 ont maintenu leur niveau de financement et 14 n'ont pas pu maintenir leurs contributions. Par conséquent, le total global de la sixième reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial a augmenté d'environ 4% en valeur nominale à 4,433 milliards USD

⁸ <http://www.cbd.int/financial/domesticspending.shtml>

⁹ <http://www.cbd.int/financial/domesticspending.shtml>

¹⁰ <http://www.cbd.int/financial/domesticspending.shtml>

¹¹ GEF/A.5/07/Rev.01

et diminué d'environ 10% en termes réels par rapport à la cinquième reconstitution du FEM. L'allocation au domaine d'intervention de la biodiversité a été augmentée de 7% en valeur nominale de la cinquième à la sixième reconstitution.

Points saillants

30. La stratégie de mobilisation des ressources identifie également les points suivants : intensifier les efforts de mobilisation du cofinancement et d'autres modes de financement des projets relatifs à la protection et conservation de la biodiversité.

31. Pendant la sixième reconstitution du fonds d'affectation spécial du FEM, 1,296 milliard USD seront affectés au domaine d'intervention de la biodiversité, ce qui en fait le plus important domaine d'intervention du FEM sur le plan de l'allocation de ressources. D'autres éléments de la programmation du FEM-6 intéressent directement le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi, notamment le programme de gestion durable des forêts (250 millions USD), et deux initiatives de gestion intégrée, 'Taking Deforestation out of Commodity Supply Chains', et 'Fostering Sustainability and Resilience for Food Security in Africa' auxquelles ont été alloués 45 et 60 millions USD respectivement. Les objectifs et les programmes relatifs à la diversité biologique figurent dans les stratégies relatives aux eaux internationales et à la dégradation des sols.¹²

32. Dans la décision XI/5, la Conférence des Parties a pris note des estimations concernant les différents besoins de financement pour la sixième reconstitution des ressources du FEM et exhorté le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources du Fonds, à accorder l'attention voulue à tous les aspects du rapport des experts sur l'évaluation des besoins concernant les financements nécessaires à la conservation de la diversité biologique. Selon les paragraphes 42 à 44 de la note du Secrétaire exécutif sur le Cadre quadriennal des priorités de programme ; examen de l'efficacité du mécanisme de financement et évaluation des fonds nécessaires pour la sixième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial,¹³ l'équipe d'experts estime que, pendant la période quadriennale du FEM-6 (2014-2018), un montant de financement total d'entre 74 milliards USD et 191 milliards USD serait nécessaire pour contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les pays admissibles au financement du FEM, de 35 milliards USD à 87 milliards USD après application de pourcentages de coûts marginaux allant de 10% à 100% selon les bénéfices pour l'environnement mondial que les activités peuvent potentiellement générer, entre 5 milliards USD et 29 milliards USD après application des trois ratios de cofinancement (1:2, 1:4, 1:6) pour couvrir les coûts supplémentaires escomptés.

33. La structure institutionnelle du mécanisme de financement a été élargie pour inclure les agences d'exécution de projets accréditées.¹⁴ World Wildlife Fund, Inc. (WWF-US); Conservation International (CI); l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Banque de développement d'Afrique du Sud (DBSA) ont achevé le stade II du processus d'évaluation et été autorisés à passer du stade II au stade III du processus d'évaluation. Le Bureau de coopération économique de la Chine (FECO) et Banco de Desarrollo de America Latina (CAF) ont reçu une approbation conditionnelle, tandis que le Fundo Brasileiro para a Biodiversidade – Brésil (FUNBIO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque VTB – Fédération de Russie doivent faire l'objet d'une évaluation supplémentaire.

34. Selon le document du Conseil intitulé *Co-financing Policy*,¹⁵ le Fonds pour l'environnement mondial a mobilisé 31,5 milliards USD en cofinancement pendant le FEM-4 et le FEM-5 (jusqu'en novembre 2013), 12,8 milliards USD (soit environ 41% du cofinancement total) fournis par les gouvernements nationaux, et 8 milliards USD (environ 25%) auprès des agences d'exécution du FEM. Le secteur privé procure environ 18% du cofinancement des projets de grande envergure et de taille moyenne

¹² <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/official/cop-12-14-add1-part1-en.pdf>

¹³ UNEP/CBD/COP/11/15/Rev.2, daté du 18 septembre 2012

¹⁴ GEF/C.46/CRP.01, 25 mai 2014

¹⁵ GEF/C.46/09, 6 mai 2014

du FEM. Le reste du cofinancement provient de sources bilatérales ou multilatérales ou de bénéficiaires, de fondations et d'ONG.

VI. APPUI AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Indicateur : niveau de l'aide accordée par la CBD et les Parties à d'autres institutions financières qui encouragent la reproduction et le renforcement de mécanismes et d'instruments financiers pertinents qui ont été couronnés de succès

Situation et tendances

35. Le financement international de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes opérant principalement à des conditions de subventions et de concessions, cet indicateur peut être appliqué en examinant les mécanismes d'octroi de subventions du financement international du développement. Les mécanismes d'octroi de subventions des institutions financières internationales ont en grande partie augmenté dans les récentes négociations, à l'exception de l'Association internationale de développement.

Points saillants

36. Le Fonds pour les opérations spéciales (FOS), mécanisme d'octroi de subventions de la Banque interaméricaine de développement (BID) qui s'élevait à 9,8 milliards USD à la fin de 2009, a pour but de fournir des prêts concessionnels au pays les plus pauvres de la région d'Amérique latine. En mars 2010, le Conseil des Gouverneurs de la BID a décidé de fournir 479 millions USD de nouvelles contributions au FOS afin d'assurer l'allègement complet de la dette d'Haïti, des ressources additionnelles pour ce pays et la durabilité du FOS jusqu'en 2020.¹⁶

37. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a conclu la neuvième reconstitution des ressources du Fonds en décembre 2011, avec un objectif de 1,5 milliards USD de nouvelles contributions pour financer des projets d'agriculture et de développement rural dans le monde en développement, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à la huitième reconstitution des ressources du FIDA. Les consultations en cours pour sa dixième reconstitution conduiront à un rapport qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation en février 2015. Cela garantira la disponibilité de ressources pour le programme de travail qui sera mis en œuvre au cours des trois années suivantes (2016-2018).¹⁷

38. Le Fonds asiatique de développement, guichet concessionnel de la Banque asiatique de développement (BAsD), a achevé la reconstitution de ses ressources en avril 2012 (ADF XI) à hauteur de 7,9 milliards DTS (12,4 milliards USD) pour fournir un appui financier à la lutte contre la pauvreté dans le cadre des programmes de développement complémentaires de la Stratégie 2020 : croissance économique inclusive, croissance environnementale durable et intégration dans la région d'Asie et du Pacifique pendant la période 2013-2016. Cette reconstitution représente une augmentation de 11,1% en DTS (9,5% en USD) par rapport à la dixième reconstitution.¹⁸

39. Le Fonds africain de développement, guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAD), a achevé la treizième reconstitution de ses ressources en septembre 2013 (FAD-13) avec 7,3 milliards USD pour la période 2014-2016, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social des pays africains à faible revenu. Cette reconstitution comprend 5,8 milliards USD de contributions de donateurs, représentant une légère augmentation de leurs contributions par rapport à la reconstitution précédente FAD-12 (2011-2013). Plusieurs pays ont redoublé d'efforts pour assurer une reconstitution robuste des ressources du Fonds, malgré le contexte budgétaire difficile. Cette reconstitution a également approuvé deux nouveaux instruments d'amélioration de l'accès au crédit – la

¹⁶ <http://www.iadb.org/en/about-us/idb-financing/fund-for-special-operations-fso,6063.html>

¹⁷ <http://ifad.org/>

¹⁸ <http://www.adb.org/en>

garantie partielle de crédit et le fonds pour l'amélioration du crédit du secteur privé – conçus en vue d'attirer le capital privé pour des projets de développement transformationnels (<http://www.afdb.org/en/>).

40. L'Association internationale de développement, qui est le fonds le plus important de subventions et de prêts concessionnels, a conclu sa dix-septième reconstitution en décembre 2013 avec 17,15 milliards DTS, comparé à 17,327 milliards DTS pour la seizième reconstitution. Au total, 54 pays ont participé aux engagements des deux récentes reconstitutions des ressources du fonds et 30 pays ont augmenté leurs engagements par rapport à la seizième reconstitution. Plus de 44% des pays participants ont diminué les engagements souscrits à la dix-septième reconstitution (document UNEP/CBD/WGRI/5/Inf.4).

VII. INTÉGRATION INTERNATIONALE

Indicateur : Nombre d'institutions financières internationales, d'organisations des Nations Unies, de fonds de programmes et d'organismes de développement qui font rapport au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD), avec la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes qui y sont associés en tant que politique intersectorielle

Situation et tendances

41. Presque tous les 29 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont mis en place des politiques et des programmes relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, mais leur approche varie. Bien que certaines institutions financières et des organismes de développement considèrent la biodiversité et l'environnement comme une question intersectorielle, tout le monde n'est pas nécessairement convaincu que l'approche intersectorielle soit le meilleur moyen de mobiliser des ressources des institutions financières et des organismes de financement. En Suisse, par exemple, l'environnement fait partie intégrale de la politique de développement du pays, qui vise à soutenir le développement durable mondial. Ses deux organismes, SDC et SECO, ont élaboré des orientations et adopté des politiques pour la prise en compte de l'environnement dans la programmation. En outre, plusieurs organismes de développement suisses ont choisi de développer des politiques et des stratégies indépendantes ainsi que des capacités institutionnelles et humaines.¹⁹

Points saillants

42. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : intégrer les questions relatives à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes dans les priorités, stratégies et programmes des organisations multilatérales et bilatérales donatrices, y compris les priorités sectorielles et régionales, compte tenu de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; intégrer de manière efficace les trois objectifs de la Convention dans le Système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales et les banques de développement.

43. Il existe de nombreux bons exemples de l'intégration de la biodiversité dans les organisations bilatérales donatrices. USAID publie depuis plusieurs années des rapports annuels sur les programmes forestiers de conservation de la biodiversité (*Biodiversity Conservation Forestry Programs*).²⁰ Les rapports d'examen critique par les pairs de la performance de donateurs individuels comprennent souvent questions environnementales. Ce mécanisme d'examen par les pairs pourrait être reproduit par les organisations bilatérales donatrices pour l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes.

44. Le Groupe de la Banque mondiale a adopté une stratégie environnementale 2012-2022 intitulée « Bâtir un monde vert, propre et résilient », étudie le rôle de la biodiversité et des écosystèmes, l'estimation de la valeur des services fournis par les écosystèmes et le financement des services environnementaux dans les pays en développement. La Banque africaine de développement a une politique environnementale et œuvre à garantir la protection et la gestion durable des habitats naturels dans le cadre de ses projets. La Banque asiatique de développement a une politique de conditions et de procédures exhaustives de

¹⁹ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

²⁰ <https://www.cbd.int/financial/donorentities>

promotion de la durabilité environnementale et sociale qui vise à prévenir et atténuer les effets nuisibles sur les personnes et l'environnement. La politique de sauvegarde et de conformité environnementales de la Banque interaméricaine de développement comprend la promotion de la gouvernance de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles, le renversement de la détérioration de l'environnement en faveur de la gestion durable des habitats, ainsi que des garanties de protection. La norme de performance 6 de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement est consacrée à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles.²¹

45. L'Assemblée générale a consacré l'une des manifestations spéciales de la Deuxième Commission pendant la soixante-huitième session, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et afin d'intensifier les efforts d'amélioration de la cohérence, à une réunion d'information mixte du Programme des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Secrétariat de la CBD, sur les objectifs de la Convention, notamment les mesures prises pour promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages le 30 octobre 2013, et noté que des interactions semblables devraient être encouragées.²²

VIII. INTÉGRATION DANS LE DÉVELOPPEMENT

Indicateur : nombre de Parties qui intègrent les considérations relatives à la diversité biologique et aux services écosystémiques qui y sont associés dans les plans, stratégies et budgets de développement

Situation et tendances

46. Cent-soixante-cinq pays (85% des Parties à la Convention) ont déclaré avoir pris des mesures d'intégration, et pris en compte la biodiversité dans leurs priorités ou plans nationaux de développement. Cependant, l'intégration de la biodiversité dans les priorités et plans de développement nationaux ne conduit pas nécessairement à la disponibilité de ressources financières intérieures car un grand nombre de ces initiatives semblent être accessoires et ne sont pas institutionnalisées ou planifiées. Une douzaine de pays seulement ont indiqué que la diversité biologique était implicitement prise en compte dans les processus budgétaires nationaux.²³

Points saillants

47. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : renforcer les capacités d'intégration des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la planification nationale et sectorielle et encourager les allocations budgétaires à la diversité biologique et aux services associés fournis par les écosystèmes dans le budget national et les budgets sectoriels pertinents ; intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans les plans, stratégies et budgets économiques et de développement des Parties qui sont des pays en développement. Bien que l'élargissement de l'intégration nationale de la biodiversité ait été une question primordiale au cours des dix dernières années, l'approfondissement de cette intégration est devenu le défi de la présente décennie.

48. Le Burundi a indiqué que la biodiversité n'est pas considérée par le ministère des Finances comme étant un secteur. Son financement est donc effectué dans le cadre de divers programmes et projets environnementaux. Les Comores ont examiné leur système financier afin d'établir comment la biodiversité peut être prise en compte, et constaté que les stratégies agricole et environnementale sont utilisées comme base de toute négociation de mobilisation de ressources. La Mozambique a défini les principales fonctions du ministère des Finances relatives à la biodiversité et à l'environnement comme suit : catalyser les mesures qui conduisent la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté ; promouvoir et financer les activités qui ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté, l'utilisation et la gestion des ressources

²¹ <http://www.cbd.int/financial/donorentities/>

²² Résolutions 67/212 du 21 décembre 2012 et 68/214 du 20 décembre 2013

²³ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

naturelles ; encourager la coopération intersectorielle dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA).²⁴

49. Le Chili a indiqué que le ministère des Finances est responsable de l'établissement du budget national, la variable 'environnement' étant incorporée par le biais d'une allocation de ressources à la Protection des ressources naturelles et au Contrôle de la pollution. Son budget de 2009 a affecté des ressources à la protection de l'environnement par l'intermédiaire de CONAMA. Le Mexique a déclaré que selon le Plan national de développement 2007-2012, les banques de développement constituent une plateforme financière pour le développement de projets d'infrastructure et d'équipement liés à l'environnement et à la biodiversité qui devraient incorporer des critères environnementaux à moyen et long terme.²⁴

50. Au Kirghizistan, les méthodes de financement de la conservation de la biodiversité et des forêts sont établies par le ministère des Finances, et le financement de la gestion par l'État de la protection, de la récupération et de l'utilisation durable de la diversité biologique et des forêts est couvert par le budget de la République selon des normes économiquement justifiées élaborées et approuvées par l'Agence nationale de protection de l'environnement et des forêts. Au Viet Nam, le secteur financier publie des documents destinés à guider la formulation des propositions de budget, de gestion des dépenses et d'utilisation du budget afin d'assurer la performance des politiques, stratégies et plans avec des normes et des sources de financement spécifiques. Par exemple, la Circulaire interministérielle N° 01/2008/TTLT-BTNMT-BTC datée du 29 avril 2008 fournit des directives pour l'élaboration de propositions de budget pour la protection de l'environnement à partir du budget de l'État affecté au secteur de l'environnement.²⁴

51. En France, le Centre d'analyse stratégique du premier ministre a publié un rapport en avril 2009 destiné à guider la réflexion nationale sur l'abord économique de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. Des mesures fiscales ont été incluses dans la Loi financière de 2006 afin d'encourager la conservation : exonération d'impôts sur l'héritage et exonération d'impôts sur les terres non développées des sites et zones humides Natura 2000 à condition d'en garantir la bonne gestion. En Norvège, le ministère des Finances coordonne les travaux du gouvernement relatifs au développement durable et les divers autres ministères sont responsables de leur mise en œuvre dans leur domaine. Le budget national de 2008 est lié à une stratégie nationale de développement durable assorti d'une série d'indicateurs actualisés et adaptés aux politiques. Les travaux de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable feront l'objet d'un rapport annuel dans le budget national. Le ministère des finances a la responsabilité globale de l'introduction de taxes dans la politique environnementale. Les Pays-Bas ont indiqué que des objectifs relatifs au secteur financier ont été établis dans un document intitulé « La biodiversité marche : pour la nature, pour la population, pour toujours : programme stratégique des Pays-Bas pour la biodiversité 2008-2011.²⁴

9. COOPÉRATION SUD-SUD

Indicateur : nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud menées par des Parties qui sont des pays en développement et de celles qui peuvent être financées par d'autres Parties et partenaires concernés en tant que complément de la coopération Nord-Sud nécessaire

Situation et tendances

52. Trente-cinq Parties, y compris plusieurs pays développés, qui comptent pour moins d'un cinquième des membres de la CBD, ont déclaré qu'ils ont lancé des initiatives de coopération Sud-Sud. Bien qu'il existe des projets de coopération Sud-Sud en matière de biodiversité, les données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques sont très limitées, sans parler de données chronologiques.²⁵ Il n'y a pas eu de progrès concrets dans l'examen de la création d'un fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour la coopération Sud-Sud en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

²⁴ <http://www.cbd.int/financial/bioinclusion/>

²⁵ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

Points saillants

53. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : identifier les besoins de coopération Sud-Sud, y participer et l'accroître en vue de compléter la coopération Nord-Sud dans le domaine technique, technologique, scientifique et financier.

54. Selon le rapport du Secrétaire général,²⁶ les contributions des pays en développement (hormis les ressources locales) effectuées par le biais des activités opérationnelles pour le développement du Système des Nations Unies se sont élevées à 562 millions USD en 2011 et ont augmenté d'environ 16% en valeur nominale depuis 2006. Environ la moitié de ce financement est constitué par les contributions de base.

55. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) comprend dix États membres (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad) et a pour but de fournir des orientations, une coordination, harmonisation et prise de décisions politiques et techniques dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et de savane en Afrique centrale. Le Partenariat des forêts du bassin du Congo réunit 70 partenaires, dont les dix États membres de COMIFAC, et des organisations donatrices, des ONG, des institutions scientifiques et des représentants du secteur privé.²⁷

56. Le Fonds de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud pour le soulagement de la pauvreté et de la faim (Fonds IBSA) est un exemple remarquable de la coopération entre trois pays en développement et constitue une initiative pionnière de coopération Sud-Sud au profit d'autres pays du Sud en partenariat avec le Système des Nations Unies. Il a pour objet de recenser les projets qui peuvent être reproduits à des échelles différentes et diffusés aux pays en développement intéressés en tant qu'exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre la pauvreté et la faim.²⁸ Au cours des dernières années, la Chine a signé des accords de coopération avec un grand nombre de pays en développement dans des domaines liés à la diversité biologique, organisé plusieurs ateliers de création des capacités à l'intention de pays en développement dans des sous-régions telles que l'Asie du Sud et du Sud-Est, créé un Centre pour la coopération environnementale entre la Chine et l'ASEAN – première plateforme chinoise de coopération environnementale Sud-Sud et régionale (cinquième rapport national).

57. La coopération triangulaire est devenue un catalyseur de la coopération Sud-Sud pour la biodiversité. Par exemple, les accords pour le développement durable conclus entre les Pays-Bas, le Bhoutan, le Costa Rica et le Bénin ont encouragé les échanges techniques et politiques avec le Costa Rica au profit du Bhoutan et du Bénin. Le Japon a créé une plateforme de coopération et de renforcement des capacités techniques – Gestion intégrée de la biodiversité et des écosystèmes au Sabah, Malaisie (auparavant le Programme de conservation de la biodiversité et des écosystèmes de Bornéo (BBEC) (2007-2012). La coopération triangulaire peut être particulièrement utile à la reproduction de bonnes pratiques de mécanismes financiers novateurs tels que le paiement des services fournis par les écosystèmes, les compensations de la biodiversité, les réformes fiscales environnementales, les marchés de produits écologiques concernant lesquels certains pays du Sud ont développé des compétences, une expérience ou des ressources pertinentes pour un autre pays du Sud, tandis qu'un troisième acteur peut fournir des capacités additionnelles pour soutenir leur application.

10. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Indicateur : montant et nombre d'initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités Sud-Sud et Nord-Sud à l'appui de la diversité biologique

Situation et tendances

58. Douze pays développés ont indiqué que le montant du financement de la coopération technique a augmenté pendant la période 2010-2012. Neuf pays développés représentant 43% des pays qui ont présenté

²⁶ A/68/97-E/2013/87, 24 June 2013

²⁷ <http://pfbc-cbfp.org/>

²⁸ <http://www.ibsa-trilateral.org/>

des rapports, ont connu des fluctuations, des tendances à la baisse du financement de leur coopération technique. Des fluctuations importantes du nombre de projets de coopération technique ont été enregistrées dans les pays qui ont fait rapport, avec des chutes dans trois pays et des augmentations dans six pays.²⁹

Points saillants

59. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : développer les capacités locales, nationales et régionales de mobilisation des ressources, planification financière, utilisation et gestion efficaces des ressources, et soutenir les activités de sensibilisation ; promouvoir l'échange d'expérience et les bonnes pratiques de financement de la biodiversité.

60. Les récentes activités de renforcement des capacités de mobilisation des ressources comprennent les ateliers régionaux et infrarégionaux organisés par le Secrétariat de la Convention, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les ateliers financés par le Fonds du Japon pour la biodiversité organisés de 2011 à 2013 pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Une série d'ateliers sous-régionaux après l'étude TEEB sur les mesures d'évaluation et d'incitation ont aussi couvert les aspects essentiels du programme de mobilisation des ressources. Dans le cadre de son programme d'appui aux pays, le Fonds pour l'environnement mondial a organisé des ateliers sous-régionaux annuels qui offrent une formation et une occasion de partager des informations et des expériences en matière de mobilisation des ressources, en particulier l'accès aux fonds du mécanisme de financement. En outre, le Secrétariat de la Convention a organisé des ateliers régionaux consacrés à la mobilisation des ressources, faisant fond sur les ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux des deux dernières années. Trop souvent cependant, les travaux de renforcement des capacités sont de caractère générique et ne sont pas planifiés et organisés de manière systématique. Quasiment aucune activité de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation et de la gestion efficaces des ressources n'a été mentionnée. Le caractère inadéquat de la capacité de planification financière ressort également clairement des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité nouvellement communiqués.³⁰

61. L'initiative Biofin du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lancée en octobre 2012, cherche à aider les pays à aborder les difficultés du financement de la biodiversité de manière exhaustive, notamment en promouvant un investissement accru dans la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, et dans l'élaboration de plans financiers nationaux. Bénéficiant d'un appui financier de l'Union européenne et des gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse, l'initiative Biofin fournit un soutien à 19 pays pilotes et entend étendre ses méthodes à d'autres pays dans le cadre de la révision actuelle des stratégies et plans d'action nationaux.³⁰

62. Le Secrétariat s'est employé à promouvoir l'échange d'expérience et de bonnes pratiques dans le financement de la diversité biologique. Plus de 3 500 documents d'information sur tous les sujets financiers ont été recueillis et diffusés dans le centre d'échange de la Convention. Un tiers des informations à trait à des mécanismes de financement innovants, un cinquième à des estimations de la valeur de la biodiversité. Au fur et à mesure que les informations sont fournies, des efforts sont faits pour les filtrer et fournir des résumés et des synthèses de ces données.³⁰

63. L'Allemagne et la Suisse donnent les exemples suivants : échange entre le Brésil, l'Inde et l'Allemagne sur TEEB pour promouvoir l'apprentissage conjoint ; le programme mondial 'ValuES' qui vise à rassembler et partager les méthodes d'intégration des services fournis par les écosystèmes dans la politique, la planification et la pratique ; le projet mondial 'Blue Solutions', qui a pour but de renforcer la coopération et le partage des connaissances sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière ; le réseau sur l'efficacité de l'aide (SDC-AEnet) et le réseau sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (A+FS) pour une coopération technique et un échange d'information accrus.³¹

²⁹ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/1

³⁰ <http://www.cbd.int/doc/meetings/wgri/wgri-05/official/wgri-05-04-en.pdf>

³¹ <http://www.cbd.int/financial/statistics.shtml>

11. INITIATIVES MONDIALES DE SENSIBILISATION

Indicateur : nombre d'initiatives mondiales qui sensibilisent davantage à la nécessité de mobiliser des ressources en faveur de la diversité biologique

Situation et tendances

64. Bien que la stratégie de mobilisation des ressources continue d'être mentionnée dans les résolutions relatives à la biodiversité adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle semble ignorée dans d'autres tribunes internationales importantes, telles que les Examens ministériels annuels et les Forums pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social des Nations Unies, les réunions annuelles des conseils des gouverneurs Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le Groupe des Huit (G-8), le Groupe des Vingt Ministres des finances et Gouverneurs des banques centrales (G-20).³²

Points saillants

65. La stratégie de mobilisation des ressources souligne le point suivant : sensibilisation du public à l'importance de la diversité biologique et des biens et des services qu'elle fournit à tous les niveaux, à l'appui de la mobilisation des ressources.

66. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) constate une tendance positive vers la recherche de solutions financières au cours des prochaines années en déclarant : « Nous accueillons avec satisfaction la stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, y compris l'engagement d'accroître de façon considérable les ressources de toutes provenances afin de contribuer à la diversité biologique, conformément aux décisions prises par la Conférence des Parties à sa dixième réunion. » Dans sa résolution la plus récente, résolution 68/214, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné la nécessité d'examiner plus avant l'évaluation de toutes les ressources mobilisées par rapport aux résultats obtenus pour la biodiversité et, à cet égard, a accueilli avec satisfaction la décision des Parties à la Convention d'augmenter considérablement le financement affecté à la biodiversité pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de diverses sources, notamment la mobilisation de ressources au niveau national et international, la coopération internationale et l'étude de mécanismes de financement novateurs.

67. En réponse à des demandes faites par la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif a collaboré avec le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable afin d'y intégrer la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes de manière évidente. Trois objectifs sont directement liés à la biodiversité : l'objectif 12 sur la consommation et la production durables, l'objectif 14 sur les océans et les côtes et l'objectif 15 sur les écosystèmes terrestres et la biodiversité. L'inclusion de l'objectif 13 sur les changements climatiques est également importante pour la biodiversité. Parmi les autres objectifs liés à la diversité biologique et/ou les ressources naturelles, on compte l'objectif 2 sur la sécurité alimentaire, l'objectif 6 sur l'eau et l'assainissement, l'objectif 11 sur les villes et les établissements humains, l'objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre et l'objectif 1 sur l'élimination de la pauvreté qui fait référence au besoin de renforcer la résilience des populations pauvres et de celles qui se trouvent dans des situations vulnérables.³³

68. Le Secrétaire exécutif a également contribué aux travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le financement du développement durable de l'équipe spéciale du Système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015. L'information sur le financement et les connaissances relatives à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes ont figuré grandement dans plusieurs notes d'information élaborées par l'équipe spéciale, notamment le chapitre 1 sur l'examen des estimations des besoins d'investissement mondiaux et le chapitre 4 sur le soutien du public pour l'investissement du secteur

³² UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

³³ <http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>

privé dans le développement durable : défis et opportunités, en particulier le pilier environnemental. En outre, le Secrétaire exécutif a commencé à collaborer avec les banques régionales de développement ainsi que d'autres processus et initiatives régionaux compétents, et s'est réuni avec des banques régionales de développement le 28 mai 2014 à Cancun, au Mexique, pour étudier les perspectives de promotion de l'appui technique et financier régional.³⁴

69. L'engagement mondial à la mobilisation des ressources par le biais des principaux mécanismes internationaux tels que le G-7 et le G-20 requiert que les pays accueillent et président des réunions pour faire preuve d'initiative vers la réalisation de ce but d'engagement mondial, avec l'appui technique du Secrétariat de la Convention et d'autres secrétariats pertinents. Un groupe de travail composé de membres actifs de ces mécanismes internationaux importants et une gouvernance associée pourrait s'avérer un moyen d'informer les actions des mécanismes mondiaux pertinents.³⁵

12. FLUX INTERNATIONAUX DES PAYS DÉVELOPPÉS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Indicateurs : montant de ressources financières de toutes les sources, des pays développés aux pays en développement, pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention ; montant des ressources financières de toutes les sources, des pays développés aux pays en développement, en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

Situation et tendances

70. Selon les informations de l'OCDE fondées sur les Directives pour l'établissement des statistiques du Système de notification des pays créanciers, 40% des pays développés ont augmenté leur aide publique au développement affectée à la biodiversité au cours des trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles. Par contre, 14 pays ont accusé une tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la biodiversité.³⁵

71. Environ 15% de la baisse de l'aide publique au développement à l'appui de la biodiversité est attribuée à la baisse générale de l'APD en 2011 et 2012 ; 85% de cette baisse est liée au facteur biologique de l'aide publique au développement. Selon des dernières informations du CAD de l'OCDE, 17 de ses 28 membres ont augmenté leur APD en 2013, tandis que 11 d'entre eux ont déclaré une réduction de cette aide. En 2013, l'aide au développement a augmenté de 6,1% en termes réels pour atteindre le niveau le plus élevé enregistré de 134,8 milliards USD d'aide publique au développement nette, marquant un rebond après deux ans de baisse. Une étude annuelle du CAD de l'OCDE sur les projets de dépenses des donateurs indique que les niveaux de l'aide pourraient recommencer à augmenter en 2014 et se stabiliser par la suite.³⁶

72. Bien que des progrès aient été accomplis, il importe d'intensifier les efforts pour réaliser, d'ici à 2015, l'objectif de doubler le montant total des flux de ressources financières internationales pour la biodiversité aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays dont les économies sont en transition, et de maintenir ce niveau de financement au moins jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention. Ces efforts contribueront à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en accordant la priorité à la biodiversité dans les plans de développement nationaux des pays bénéficiaires en utilisant les données de références préliminaires de la période 2006-2010.

Points saillants

73. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : s'efforcer d'augmenter l'aide publique au développement associée à la diversité biologique dans les cas où celle-ci est considérée comme une priorité par les Parties qui sont des pays en développement dans les stratégies de réduction de la

³⁴ <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1558>

³⁵ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

³⁶ <http://www.oecd.org/dac/stats/>

pauvreté, les stratégies nationales de développement, les plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et autres stratégies d'aide au développement, conformément aux priorités identifiées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

74. Les prêts de la Banque mondiale dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont augmenté considérablement, de 2,66 milliards USD pendant l'exercice 2008 à 6,1 milliards USD pendant l'exercice 2011, mais ont diminué à 2,47 milliards USD pendant l'exercice 2013, ce qui équivaut à moins que ceux de l'exercice 2008 en valeur nominale. L'environnement et les ressources naturelles comptent pour 7% de la totalité des prêts de la Banque mondiale pendant l'exercice 2013 (rapport annuel de la Banque mondiale de 2013).

75. Le rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du Système des Nations Unies pour 2011³⁷ indique qu'environ 27% de toutes les contributions directes au système multilatéral en 2011 sont passées par le Système des Nations Unies pour le développement, ce qui rend l'Organisation le plus important partenaire multilatéral des pays du CAD. Les contributions totales pour les activités opérationnelles pour le développement du Système des Nations Unies en 2011 s'élevaient à 22,8 milliards USD, à peu près le même montant qu'en 2010 en valeur nominale et 6,9% de moins en termes réels. Environ 67% du financement a été alloué aux activités de développement à long terme, et 33% aux activités d'aide humanitaire. Il n'existe aucun système pour suivre les opérations du Système des Nations Unies pour le développement liées à la biodiversité.

13. INCITATIONS FISCALES

Indicateur : ressources mobilisées grâce à la suppression, à la réforme ou à la réduction progressive d'incitations, y compris des subventions, portant atteinte à la diversité biologique, qui pourraient être utilisées pour la promotion d'incitations positives mais pas exclusivement des mécanismes de financement innovateurs, qui sont conformes à la Convention et à d'autres obligations internationale, compte tenu des conditions économiques et sociales nationales

Situation et tendances

76. La moitié des membres de la CBD ont déclaré avoir adopté des mesures fiscales en faveur des objectifs pour la biodiversité. La suppression, la réforme et la réduction progressive d'incitations sont principalement notées en Europe, avec l'influence technique de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les approches fiscales relatives à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes dans les pays en développement varient des exonérations fiscales aux pratiques écologiques et durables de passation des marchés publics et transferts fiscaux intergouvernementaux. Il reste cependant à déterminer les répercussions de ces mesures fiscales, en particulier dans le cas de la réforme des subventions.³⁸

Points saillants

77. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : développer et appliquer des incitations qui soutiennent les trois objectifs de la Convention au niveau local et national, conformément aux autres obligations internationales pertinentes et en harmonie avec celles-ci ; étudier les possibilités offertes par les réformes fiscales environnementales, notamment des modèles de prélèvement d'impôts novateurs ainsi que des incitations fiscales à la réalisation des trois objectifs de la Convention.

78. L'élaboration d'un système fiscal favorable à la conservation de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes doit aller au-delà d'une approche fragmentée en adoptant une ou deux mesures fiscales telles que la suppression de subventions ou l'exonération d'impôt. Dans certains cas, cela peut nécessiter des efforts aussi importants que ceux qui sont déployés dans le cadre du programme d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Plusieurs pays européens ont créé une commission fiscale verte de groupes de travail interministériels composés entièrement de

³⁷ A/68/97–E/2013/87, 24 juin 2013

³⁸ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

fonctionnaires, des comités parlementaires avec la participation d'experts, des groupes d'experts externes et des groupes avec une représentation plus large des parties prenantes. Les principales fonctions de ces commissions sont les suivantes : élaborer et évaluer de nouvelles possibilités de réforme fiscale écologique pour examen par le gouvernement, évaluer les mesures en place (favorables ou non à l'environnement), élaborer des principes et des directives pour l'application de réformes fiscales vertes, améliorer l'application des mesures, assurer la participation des parties prenantes et l'assentiment aux propositions. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie du Canada (TRNEE) a également donné une assise à l'étude des réformes fiscales écologiques.³⁹

79. Au Brésil, la TVA verte permet aux municipalités de recevoir des ressources financières additionnelles de l'impôt sur la circulation des marchandises et les services (ICMS) dans les états qui ont des critères environnementaux juridiquement définis pour le partage d'une partie des fonds dus à la municipalité conformément aux dispositions de la Constitution (qui accorde aux états le droit de légiférer jusqu'à un quart du pourcentage dû aux municipalités). Le Paraná a été le premier état à utiliser ce droit constitutionnel, ayant approuvé des lois spécifiques en 1991, et 13 des 26 états brésiliens (plus le District fédéral) ont introduit des lois relatives à la TVA verte. Un montant de 822,13 millions USD a été transféré des gouvernements des états aux municipalités pour des travaux de conservation tels que la superficie couverte par les aires protégées en 2006-2010.³⁹

80. Un nombre croissant de pays ont adopté des pratiques écologiques et durables de passation des marchés publics qui tiennent compte de la biodiversité. La Belgique a mentionné l'adoption de critères de biodiversité dans ses politiques de passation des marchés et l'utilisation de bois d'œuvre certifié dans les travaux publics. En Allemagne, le secteur public donne des contrats à hauteur de 256 milliards par an. L'État allemand est aussi le plus important propriétaire terrien du pays : 57% des forêts allemandes appartiennent au secteur public (fédéral : 4%, Länder : 29%, municipalités : 20%, fiduciaires : 4%). La direction appropriée des activités de passation des marchés publics pourrait soutenir la conservation de la diversité biologique en utilisant des produits issus de l'utilisation durable. L'achat de produits ligneux durables a déjà été mis en œuvre par les autorités fédérales allemandes, qui exigent que les organes fédéraux de passation des marchés demandent des preuves de gestion forestière non seulement légale, mais aussi durable. Le document révisé sur la « construction durable » comme condition juridiquement contraignante de l'autorité de gestion des fonds fédéraux pose des questions claires sur le critère biodiversité et l'évalue selon les critères secondaires « conservation de la biodiversité », « développement de la biodiversité » et « espèces végétales envahissantes ».³⁹

14. MÉCANISMES DE FINANCEMENT NOUVEAUX ET NOVATEURS

Indicateur : Nombre d'initiatives et montants respectifs venant compléter le mécanisme de financement créé en vertu de l'article 21, qui font participer les Parties et les organisations concernées à des mécanismes de financement nouveaux et innovateurs tenant compte des valeurs intrinsèques et de toutes les autres valeurs de la diversité biologique, conformément aux objectifs de la Convention et de son Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

Situation et tendances

81. Le nombre de mécanismes financiers novateurs appliqués a augmenté dans le monde. Quarante-deux pays (plus de 50% des membres de la CBD) ont mis en place des régimes de paiement des services fournis par les écosystèmes, 42 pays (environ 20% des membres de la CBD) ont des mécanismes de compensation pour la biodiversité, 82 pays (environ 42% des membres de la CBD) ont des mécanismes de paiement axés sur les produits écologiques. La documentation sur ces mécanismes de financement novateurs a augmenté considérablement au cours des dix dernières années, allant du débat des pour et des

³⁹ <http://www.cbd.int/financial/fiscalreform.shtml>

contres de chaque instrument à l'élaboration de conditions pour la meilleure utilisation de ces instruments et éviter les impacts négatifs potentiels.⁴⁰

Points saillants

82. La stratégie de mobilisation des ressources relève les points suivants : promouvoir, selon qu'il convient, des systèmes de paiement des services fournis par les écosystèmes conformément à la convention et aux autres obligations internationales pertinentes, et en harmonie avec celles-ci ; envisager des mécanismes de compensation de la biodiversité s'il y a lieu, tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas utilisés pour compromettre des éléments constitutifs uniques de la diversité biologique ; étudier les opportunités présentées par les mécanismes de financement innovants prometteurs tels que les marchés de produits écologiques, les partenariats entreprises-biodiversité et de nouvelles formes de charités ; intégrer la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes qui y sont associés dans le développement de sources nouvelles et novatrices de financement du développement, compte tenu des coûts de conservation ; encourager les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto à tenir compte de la biodiversité lors du développement de tout mécanisme de financement de l'évolution du climat.

83. L'Ouganda a déclaré un financement d'environ 2 millions USD par an de projets de petite taille sur la mise à l'essai de l'efficacité du paiement des services écosystémiques (PSE). L'Afrique du Sud a indiqué que le budget du projet sur l'eau « Working for Water » a augmenté de 477 millions de rand en 2009 à 1,196 milliards de rand en 2013, soit une augmentation de 151%. Le Dialogue Brésil-Union européenne sur le paiement des services écosystémiques a organisé plusieurs études et ateliers techniques et publications sur les expériences nationales et internationales. Le Japon a adopté en juin 2014 une loi sur l'accomplissement des rôles multiples de l'agriculture réglementant le régime japonais de paiement direct. Cette loi entre en vigueur en avril 2015. Le Royaume-Uni (Department for Environment, Food and Rural Affairs - DEFRA) a publié le Plan d'action sur le paiement des services écosystémiques et un Guide de bonnes pratiques en mai 2013. Le Plan d'action encourage le développement de systèmes pratiques et novateurs de paiement des services écosystémiques ainsi que les mesures qui peuvent être prises pour les mettre en œuvre. Il contient des mesures de renforcement des capacités pour le gouvernement, les principaux domaines de politique qui offrent des possibilités pour le PSE et le suivi et l'évaluation des besoins de systèmes de PSE. Le Guide de bonnes pratiques rassemble un certain nombre d'étude de cas nationales et internationales montrant les diverses difficultés associées au PES ainsi que des solutions à ces problèmes. Le DEFRA appuie également plusieurs projets pilotes de recherche en matière de PSE afin de démontrer l'approche et son potentiel dans le contexte intérieur.⁴¹

84. Plus de 50 pays, la plupart d'entre eux des pays développés ou des nations émergentes, ont introduit des compensations biodiversité juridiquement contraignantes ou comme options réglementées et les ont mises en œuvre sous diverses formes. Une proposition de création d'un marché européen de conformité d'une taille équivalente au marché des États-Unis pourrait produire 10 milliards USD par an de ressources potentielles des marchés de conformité des pays développés d'ici à 2020 (au lieu de seulement 70 millions USD pour la compensation volontaire. Un système de compensation plus fort équivalant à 10% du coût total des opérations de compensation produirait donc 1 milliard USD par an d'ici à 2020.⁴²

85. Dix pour cent des forêts du monde ou un tiers des forêts de production de bois d'œuvre sont certifiées comme étant sous « bon aménagement », mais moins de 2% des forêts tropicales sont certifiées. Bien que 30% du bois rond industriel produit dans le monde soit certifié, seulement 2% du bois d'œuvre tropical l'est. Les ressources potentielles affectées à la biodiversité pour le bois d'œuvre sont estimées à 5 à 20 milliards USD par an d'ici à 2020. Le café certifié a compté pour 8% des exportations mondiales de café en 2009 et pourrait atteindre 20 à 25% avant 2015, générant des revenus de 50 à 100 millions USD d'ici à 2020. La possibilité de mobiliser des ressources au moyen de la certification dans le secteur agricole – y compris les pêcheries – pourrait atteindre 5 à 10 milliards USD en 2020.⁴²

⁴⁰ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

⁴¹ <http://www.cbd.int/financial/pes.shtml>

⁴² <http://leadinggroup.org/article1207.html>

86. En Europe, 62 fondations ont octroyé 1 956 subventions environnementales en 2011 s'élevant à 417,7 millions d'euros. Le domaine thématique qui reçoit le plus de financement est la 'biodiversité et la conservation des espèces', qui compte pour 24,2% de la valeur des subventions. Avec le domaine 'écosystèmes terrestres et occupation des sols' (12,3%), les catégories 'environnement naturel' comptent pour plus d'un tiers de la valeur des subventions octroyées (152,5 millions d'euros). Selon les estimations du Foundation Center, le financement de l'environnement par des fondations des États-Unis est demeuré stable au niveau de 2,7 milliards USD entre 2007 et 2009. Le mouvement environnemental en général a connu une baisse de financement de 2,4% en 2010, rebondissant en 2011 pour atteindre un sommet de 2,8 milliards USD. La biodiversité et la conservation des espèces comptent pour 14% des subventions environnementales, les écosystèmes terrestres et l'occupation des sols 12%, l'eau douce, les écosystèmes des eaux intérieures et les écosystèmes marins et côtiers 20%.⁴³

87. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, tribune de 64 pays membres, organisations internationales et ONG, continue de voir des résultats concrets de sources et de mécanismes de financement innovants. Par exemple, une taxe sur les billets d'avion imposée par neuf pays a mobilisé 1,35 milliard USD depuis 2006, une taxe sur les transactions financières a alloué 60 millions d'euros au développement en un an (2012-2013), les allocations de l'Allemagne du Système d'échange de quotas d'émissions CO2 devraient s'élever à 3,2 milliards d'euros d'ici à 2015 pour le fonds d'affectation spéciale de l'énergie et du climat, la Belgique a alloué 88 millions d'euros de la loterie nationale à un Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et l'agriculture. Le Groupe a publié une étude d'experts sur les initiatives innovantes de financement de la biodiversité qui examine les marchés verts, la conversion des subventions nuisibles et les systèmes de compensation.⁴⁴

88. Un document de la Banque mondiale et du FMI⁴⁵ a démontré le potentiel considérable des propositions de financement du climat. Un frais CO2 de 25/tonne pourrait générer des revenus de 250 milliards USD des pays de l'OCDE en 2020, tout en coûtant en moyenne moins de 0,1% du PIB (à condition que les revenus soient utilisés de manière productive). Les frais d'aviation internationale et de fuels marins pourraient générer plus de 20 milliards USD par an. Le Fonds vert pour le climat a été créé comme entité du mécanisme de financement de la CCNUCC, conformément à l'article 11 de la Convention.

15. ACCÈS ET PARTAGE DES AVANTAGES À L'APPUI DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Indicateur : nombre d'initiatives et de mécanismes d'accès et de partage des avantages conformes à la Convention et, lorsqu'il sera entré en vigueur, au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, y compris la sensibilisation, qui accroissent la mobilisation de ressources

Situation et tendances

89. Le nombre d'initiatives liées à l'accès et au partage des avantages a légèrement augmenté au cours des deux dernières années, conduisant à l'entrée en vigueur, très attendue, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Moins d'un tiers des Parties ont eu l'expérience d'accords sur l'accès et le partage des avantages dans leur pays. Ces cas, qui sont observés dans toutes les régions, semblent être concentrés dans des pays très riches en biodiversité, ce qui démontre certains des avantages comparatifs de l'utilisation des instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages. Soixante-cinq pour cent d'un échantillon de 44 pays ayant des accords d'accès et de partage des avantages font partie des 40 premiers pays (un cinquième des membres de la CBD) qui figurent sur la liste de l'Indice de prestations pour la biodiversité du FEM. On constate plus d'accords sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en Amérique latine que dans les autres régions. La

⁴³ <https://www.cbd.int/financial/charities/>

⁴⁴ <http://leadinggroup.org/rubrique20.html>

⁴⁵ www.imf.org/external/np/g20/pdf/110411c.pdf

plupart de ces accords offrent des paiements financiers qui varient de 10 000 USD à près d'un million USD.⁴⁶

Points saillants

90. La stratégie de mobilisation des ressources identifie les points suivants : sensibiliser et renforcer les capacités des diverses parties prenantes de mettre en place des initiatives et des mécanismes d'accès et de partage des avantages ; promouvoir l'échange d'expérience et les bonnes pratiques dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages.

91. Entre janvier 2009 et décembre 2013, 175 permis ont été délivrés en Australie aux termes des dispositions sur l'accès et le partage des avantages du Règlement sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité 2000 (cinquième rapport national). En Afrique du Sud, 79 notifications de la phase de découverte de la bioprospection ont été enregistrées. Quinze permis de bioprospection ont été approuvés, 69 accords de transfert de matériel et 19 accords de partage des avantages ont été approuvés par le ministère des Eaux et des Affaires environnementales (cinquième rapport national).

92. Plusieurs quatrièmes rapports nationaux comprennent des informations sur l'Initiative de création des capacités en matière d'accès et de partage des avantages (APA) lancée en 2006 pour soutenir l'élaboration et la mise en application de règles nationale sur l'accès et le partage des avantages en collaboration avec des membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe des États ACP) et d'autres pays du continent africain.⁴⁷ Cette initiative novatrice, qui a été appuyée par le ministère fédéral de la coopération et du développement économiques (Bonn, Allemagne), l'Institut de la francophonie pour le développement durable (Québec, Canada), le ministère norvégien des Affaires étrangères, le gouvernement du Danemark, l'Union européenne, le secrétariat du groupe des États ACP, est un exemple de bonne pratique dans la collaboration entre donateurs pour soutenir des domaines thématiques de la Convention sur la diversité biologique.

93. Le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya a été créé en 2011 par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial afin de promouvoir l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.⁴⁸ Ce Fonds, qui a reçu des contributions à hauteur de 16 millions USD des gouvernements du Japon, de la France, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, a appuyé 50 pays en finançant huit projets nationaux, trois projets régionaux et un projet mondial avec un investissement de 12,5 millions USD mobilisant 30,6 millions USD en cofinancement au cours des deux dernières années. La réunion du Conseil en mai 2014 a décidé de prolonger le fonctionnement du Fonds pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre à la préparation et à la mise en œuvre des projets dont la fiche d'identité de projet (FIP) est approuvée de se poursuivre.⁴⁹

⁴⁶ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/4

⁴⁷ <http://www.abs-initiative.info/>

⁴⁸ GEF/C.46/12, 30 April 2014.

⁴⁹ UNEP/CBD/COP/12/14/Add.1, 16 juillet 2014